

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE GÉRARD-RAYMOND ROY

**s'adressant aux membres étudiants
du Centre de recherche sur l'intervention éducative (CRIE),
de l'Équipe sur l'analyse des pratiques éducatives en contexte scolaire (APECS)
et du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante
de Sherbrooke (CRIFPE-Sherbrooke)
2009-2010**

Outre les divers services offerts spécifiquement par le CRIE, l'Équipe APECS et le CRIFPE-Sherbrooke, la *Bourse Gérard-Raymond Roy* est financée conjointement par ces trois unités de recherche. En 2009-2010, celle-ci correspond à la somme de **4 500 \$** répartie à raison de 1 500 \$ par entité de recherche.

Cette bourse d'excellence reconnaît l'investissement en recherche et l'effort consacré à la production et à la diffusion de connaissances scientifiques dans le champ de l'éducation en relation directe avec les domaines d'investigation du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke.

Les étudiantes et étudiants de 2^e et 3^e cycles universitaires, membres¹ de l'une des unités de recherche, peuvent postuler à cette bourse. Toutefois, celle-ci ne pourra être remise plus d'une fois à un même membre étudiant pendant la durée de ses études de 2^e ou de 3^e cycle. Un dossier complet doit nécessairement être déposé afin de soumettre sa candidature.

Critères d'admissibilité

- 1° Être étudiante ou étudiant inscrit à temps complet dans un programme de formation à la recherche de 2^e ou 3^e cycle à l'Université de Sherbrooke.
- 2° Être étudiante ou étudiant-chercheur membre du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke.
- 3° Déposer un dossier complet à la date identifiée annuellement par le partenariat CRIE, Équipe APECS et CRIFPE-Sherbrooke, incluant: une lettre d'intention, le *curriculum vitae* de la candidate ou du candidat et les pièces justificatives requises.

A) Critères d'obtention

- 1° Faire la preuve que ses travaux de recherche de maîtrise ou de doctorat s'inscrivent dans la problématique et dans l'un ou l'autre des axes de recherche du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke.
- 2° Montrer l'intérêt, l'originalité et les apports de l'objet de recherche pour le CRIE, l'Équipe APECS ou le CRIFPE-Sherbrooke.
- 3° Présenter un *curriculum vitae* qui fait preuve d'une implication scientifique. Avoir, au cours des deux dernières années, publié ou déposé (avec preuve d'acceptation) à titre de premier auteur un article scientifique ou un chapitre de livre arbitré en lien avec les axes de recherche du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke.

¹ L'étudiante ou l'étudiant inscrit aux études supérieures (2^e ou 3^e cycle) dont la direction ou l'une des codirections est membre professeur régulier du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke, est considéré automatiquement, membre étudiant de ladite unité de recherche.

- 4° Accompagner sa demande de deux lettres de recommandation de professeurs, lettres qui témoignent de l'implication de l'étudiante ou de l'étudiant dans son processus de formation.
- 5° Participer de façon régulière et active aux diverses activités offertes par le CRIE, l'Équipe APECS ou le CRIFPE-Sherbrooke.
- 6° Avoir un dossier académique supérieur à la moyenne (accompagné d'une lettre expliquant le système de notation, dans le cas d'étudiants ayant étudié hors Québec ou provenant de disciplines autres que l'éducation).

B) Modalités de présentation de sa candidature

L'étudiante ou l'étudiant qui désire bénéficier de cette bourse doit présenter une lettre d'intention dans laquelle les informations et les documents qui suivent doivent attester de la pertinence de son dossier.

- Présenter les motifs détaillés et argumentés en lien avec les critères d'obtention 1 et 2.
- Faire état des communications scientifiques et professionnelles réalisées dans le cadre de communications orale ou par affiche ou concernant la rédaction d'articles, de chapitres de livres ou d'ouvrages à titre d'auteur ou de coauteur. Fournir la preuve de publication en lien avec le critère d'obtention 3.
- Fournir, en lien avec le critère d'obtention 4, deux lettres de recommandation de professeurs universitaires soulignant l'implication et l'engagement de la candidate ou du candidat dans son processus de formation et sa participation à la vie scientifique et organisationnelle du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke. Ces lettres devront être envoyées personnellement par les professeurs auprès du secrétariat du CRIE.
- Préciser les investissements déjà assurés antérieurement au sein du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke et projetés au cours de la présente année académique, en lien avec le critère d'obtention 5.
- Fournir ses relevés de notes (baccalauréat, maîtrise et doctorat, selon le cas), en lien avec le critère d'obtention 6 et, dans le cas d'étudiants ayant étudié hors Québec ou provenant de disciplines autres que l'éducation, joindre au besoin une lettre expliquant le régime de notation.

Participation au concours

Les étudiantes et les étudiants qui souhaitent soumettre leur candidature au concours 2009-2010 doivent déposer leur dossier complet (versions papier et électronique) au plus tard le 14 juin à minuit. La réponse du comité sera connue au début du mois de juillet.

Le dossier doit obligatoirement être déposé au secrétariat du CRIE (B. Caselles-Desjardins au A7-336) au plus tard à la date indiquée dans l'échéancier. De plus, une version électronique (fichier Pdf) doit être acheminée à cette même date (avec ou sans les signatures requises). Il est à noter que les documents détenus exclusivement en format papier devront être numérisés afin de permettre un dossier complet.

Centre de recherche sur l'intervention éducative (CRIE)
Brigitte Caselles-Desjardins, professionnelle de recherche
Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université (local A7-336)
Sherbrooke (Québec), J1K 2R1
Tél. : 819.821-8000, poste 61388 Téléc.: 819.829-5343
Courriel: Brigitte.Caselles-Desjardins@USherbrooke.ca

Procédures de sélection

Un comité formé de professeurs membres réguliers du CRIE, de l'Équipe APECS et du CRIFPE-Sherbrooke étudiera les dossiers des candidatures soumises. Un évaluateur externe (non membre des trois unités de recherche) se joindra au comité formé. Les décisions du comité sont sans appel. Le comité se réserve le droit de ne pas attribuer cette bourse si les demandes reçues ne rencontrent pas les critères d'admissibilité et d'obtention énoncés ainsi que les modalités de présentation des candidatures. L'annexe A du présent document fait état de la grille d'évaluation qui guidera la réflexion des membres du comité d'évaluation.

Diffusion des résultats

Les résultats au concours seront annoncés dans les jours suivant la réunion du comité.

Modalités de remise du montant

Le montant de la bourse sera octroyé en deux versements égaux; l'un à l'été 2010 et le second à l'automne de la même année.

Le non-respect des engagements pris par les récipiendaires peut conduire au non-versement de la deuxième partie de la bourse.

Comité d'évaluation

Les membres du comité pour l'année 2009-2010 sont les suivants: les professeurs J. Bédard, Y. Couturier, F. Larose, J. Lebrun et P. Maubant. Un évaluateur externe se joindra aux comités formés.

Comité sur la *Politique des bourses et prix s'adressant aux membres étudiants du CRIE, de l'Équipe APECS et du CRIFPE-Sherbrooke* formé des professeurs membres du CRIE qui suivent et des représentants des membres étudiants:

Johanne Bédard, directrice du CRIE

Yves Couturier, membre professeur du CRIE

François Larose, membre professeur du CRIE et directeur du CRIFPE-Sherbrooke

Johanne Lebrun, membre professeure du CRIE

Philippe Maubant, membre professeur du CRIE et directeur de l'Équipe APECS

Rocio Esquivel Roca, membre étudiante du CRIE, représentante des membres étudiants

Vincent Beaucher, membre étudiant du CRIE, représentant des membres étudiants

Proposition préparée par le comité en mars 2010.

Politique de Bourse Gérard-Raymond Roy acceptée par les membres professeurs du CRIE, de l'Équipe APECS et du CRIFPE-Sherbrooke en mai 2010.

BOURSE GÉRARD-RAYMOND ROY - GRILLE D'ÉVALUATION

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant:

Cycle d'étude: 2^e cycle Année d'étude 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e
 3^e cycle Année d'étude 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e
 Autre, précisez :

Membre étudiant des entités de recherche : CRIE APECS CRIFPE-Sherbrooke

Évaluateurs:

Commentaires d'ordre général:

Vérification de d'admissibilité	Oui	Non
1. Être étudiante ou étudiant inscrit à temps complet dans un programme de formation à la recherche à l'Université de Sherbrooke.		
2. Être étudiante ou étudiant membre du CRIE.		
3. Déposer un dossier complet à la date identifiée par le Centre de recherche.		
3.a) Lettre d'intention		
3.b) <i>Curriculum vitae</i>		
3.c) Deux lettres de recommandation de professeurs		
3.d) Pièces justificatives requises		
Critères d'évaluation	++	+
4. Avoir un dossier académique supérieur à la moyenne.	+-	-
<i>Commentaires:</i>		
5. La thématique de recherche, l'équipe d'encadrement et les relations entre l'objet d'étude de l'étudiante ou de l'étudiant et l'un ou l'autre des axes de recherche du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke sont clairement identifiées, l'articulation est circonscrite et la pertinence est apparente.		
<i>Commentaires:</i>		
6. Les motifs énoncés sont détaillés, solidement argumentés et démontre de l'intérêt, de l'originalité et des apports de l'objet de recherche pour le CRIE, l'Équipe APECS ou le CRIFPE-Sherbrooke.		
<i>Commentaires:</i>		
7. Des investissements assurés antérieurement au sein de l'une des entités de recherche sont démontrés et ceux projetés durant l'année académique font état d'une intégration réelle à court et à plus long terme de l'étudiante ou de l'étudiant à titre de membre étudiant-chercheur participant à la vie du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke. Les informations et les justifications fournies font état de l'intérêt de l'étudiante ou de l'étudiant à être membre de cette ou ces entités de recherche et à y poursuivre son implication.		
<i>Commentaires:</i>		
8. Les lettres de recommandation de professeurs universitaires font clairement ressortir l'implication et l'engagement de la candidate ou du candidat dans son processus de formation et sa participation à la vie scientifique et organisationnelle du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke.		

Commentaires:	
<p>9. Le <i>curriculum vitae</i> de l'étudiante ou de l'étudiant fait état de communications scientifiques et professionnelles réalisées dans le cadre de communications orale ou par affiche ou concernant la rédaction d'articles, de chapitres de livres ou d'ouvrages à titre d'auteur ou de coauteur. Plus spécifiquement, au cours des deux dernières années, la candidate ou le candidat a publié ou déposé (avec preuve d'acceptation) à titre de premier auteur un article scientifique ou un chapitre de livre arbitré en lien avec les axes de recherche du CRIE, de l'Équipe APECS ou du CRIFPE-Sherbrooke.</p>	
Commentaires:	
<p>10. Les informations et justifications fournies font état de l'intérêt de l'étudiante ou de l'étudiant à poursuivre ses études aux cycles supérieurs.</p>	
Commentaires:	

++ : Tous les éléments d'information sont pertinents, bien étayés et articulés.

+ : Certains des éléments d'information sont incomplets, moins bien étayés et l'articulation est moins évidente.

+ - : Plusieurs éléments d'information sont incomplets, peu définis et l'articulation entre eux est difficile à faire.

- : Absence de plusieurs éléments d'information, le dossier ainsi déposé présente des difficultés majeures.